



COMMUNE DE TORNY

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2016

Présidence : Monsieur Patrice Jaquenoud, syndic

Personnes présentes : 60 personnes présentes dont 58 citoyens avec droit de vote

M. Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette 1^{ère} assemblée de législature.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » du 10 juin 2016, une affiche au pili public et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée constitutive du 27 juin 2011 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.)
2. Approbation d'un crédit d'investissement de Frs. 45'000.00 pour la rénovation du revêtement de la place multisports et la construction d'une cabane d'officiels
3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021
4. Nomination des membres des commissions pour la période 2016-2021
 - a. Commission financière
 - b. Commission d'urbanisme
 - c. Commission de naturalisation
5. Octroi de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016-2021
 - a. pour transactions immobilières
 - b. Frs. 30'000.00 par année sur l'ensemble des dépenses communales
6. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur proposition du président : il s'agit de M. Robert Morel et M. Eric Robatel qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, M. le Président demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Président demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

60 personnes présentes, dont **58** citoyens ayant le droit de vote et de délibération

2 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération

Majorité est à **30**

Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : **12**

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé par mainlevée par 55 oui et 2 abstentions, le bulletin secret n'étant pas demandé.

2. Approbation d'un crédit d'investissement de Frs. 45'000.00 pour la rénovation du revêtement de la place multisports et la construction d'une cabane d'officiels

Monsieur le Président donne la parole à M. Roland Sallin, conseiller communal qui procède à la présentation du projet à l'aide d'un powerpoint, annexé à ce procès-verbal.

Après cette présentation, la parole est donnée à l'assemblée.

Patrice Jaquenoud ajoute que la participation du club dans les travaux a été chiffrée à Frs. 15'000.00 environ, ce qui représente un grand effort de leur part.

M. Gaël Rossier précise que c'est un club en pleine évolution, 70 licenciés, deux équipes actives et des équipes de novices et juniors. Il relève la grosse implication du club de hockey dans les travaux.

Patrice Jaquenoud précise que cette place a été faite dans le but d'être utilisée et que sa rénovation va dans ce sens.

M. Dominique Rolle trouve étonnant que la commune exige des locations au club de Torny alors que la commune a donné Frs. 20'000.00 à la société de football de Châtonnaye sans rien demander en retour. Il pense que le conseil communal devrait demander des locations uniquement aux clubs extérieurs.

Patrice Jaquenoud précise que le conseil communal a mis à disposition cette place pendant plusieurs années, mais a trouvé logique de demander une location pour amortir les frais de rénovation.

M. Jean-Louis Kern précise qu'effectivement Frs. 20'000.00 ont été donnés au FC Châtonnaye-Middes mais il ne faut pas oublier que la commune a investi Frs. 300'000.00 pour cette place.

Mme Pauline Robert-Morier n'est pas contre le projet, mais se demande s'il ne faudrait pas tenir compte de moins d'année pour l'amortissement.

Patrice Jaquenoud répond que l'usure est principalement due à l'utilisation par le skater-hockey et qu'elle ne devrait pas s'user plus rapidement.

Mme Laure Chatton demande combien de clubs participent à la location de la place.

Roland Sallin répond qu'il y a deux clubs actifs dans la commune et un club extérieur. Il a été défini une location de Frs. 750.00 par club.

Pas d'autres questions, Monsieur le Président passe la parole à la commission financière.

M. Jean-François Chatton, président, donne lecture du rapport en précisant qu'il faut prendre en compte l'opportunité de réaliser ces travaux lors de la réalisation des aménagements extérieurs de la nouvelle école afin de pouvoir réaliser des économies de chantier.

En conclusion, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver cet investissement de Frs. 45'000.00.

M. Jean-François Chatton profite de ce rapport pour prendre congé de la commission financière en remerciant ses collègues, les collaborateurs de l'administration, Mme Stucki, la comptable communale ainsi que tous les conseillers communaux côtoyés durant ses 3 mandats.

Le rapport de la commission financière n'apporte pas de remarques ou de questions.

Mis au vote par mainlevée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le crédit d'investissement de Frs. 45'000.00 pour la rénovation du revêtement de la place multisports et la construction d'une cabane d'officiels est accepté par 56 oui et 2 abstentions. Dans un deuxième temps, l'autorisation de financement soit par les fonds propres, soit par un emprunt au taux du jour est acceptée par 56 oui et 1 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée pour sa décision.

3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021

Le mode de convocation peut se faire par un affichage au pilier public, une insertion dans la feuille officielle, un tout-ménage ou une convocation personnelle.

Le conseil communal vous propose de continuer comme actuellement, soit une affiche au pilier public, une insertion dans la feuille officielle, un tout-ménage et une publication sur le site internet de la commune.

Mise au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la proposition du conseil communal pour le mode de convocation pour la législature 2016-2021 est approuvée à la quasi unanimité, moins une abstention.

4. Nomination des membres des commissions pour la période 2016-2021

a. Commission financière

Jean-François Chatton, Alain Gaudin, Pierre Marti, Yves Quillet et Frédéric Schrago font partie de la commission actuelle.

Jean-François Chatton et Yves Quillet se retirent. Il est proposé Philippe Mühlestein et Ronald Joye pour les remplacer.

Pas d'autres propositions.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus par acclamation.

La commission financière 2016-2021 sera composée d'Alain Gaudin, Pierre Marti, Frédéric Schrago, Ronald Joye et Philippe Mühlestein.

b. Commission d'urbanisme

Christian Amherd, Serge Bugnon, Manfred Portmann et Pascal Marguerat font partie de la commission actuelle.

Pascal Marguerat se retire. Il est proposé Ronald Joye pour le remplacer.

Pas d'autres propositions.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus par acclamation.

La commission d'urbanisme 2016-2021 sera composée de Christian Amherd, Serge Bugnon, Manfred Portmann, Ronald Joye et Pierre-André Ney, conseiller communal.

c. Commission de naturalisation

Philippe Mühlestein, Martine Gilliéron, Pius Meier et Pascal Marguerat font partie de la commission actuelle. Jacques Sautaux a démissionné en cours de législature.

Pascal Marguerat se retire. Il est proposé Mme Yania Marguerat et Mme Sophie Swan, conseillère communale pour les remplacer.

Pas d'autres propositions.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus par acclamation.

La commission de naturalisation 2016-2021 sera composée de Philippe Mühlestein, Martine Gilliéron, Pius Meier, Yania Marguerat et Sophie Swan.

5. Octroi de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016-2021

a. pour transactions immobilières

Une délégation de compétence pour signer les actes de vente est demandée à l'assemblée. Le syndic et la secrétaire représentent la commune lors de ces transactions immobilières.

Le conseil communal propose de définir un montant à Frs. 50'000.00 par objet pour les transactions immobilières.

M. Dominique Rolle demande si le montant est suffisant s'il y a du terrain à bâtir.

Monsieur le Président précise que le montant a été défini afin de permettre au Conseil communal de faire des transactions pour des achats de terrains ou autre pour réaliser par exemple un trottoir ou autre aménagement, l'investissement devant être votée par l'assemblée. Pour des montants plus élevés, l'assemblée communale sera consultée avant toute décision.

Mise au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la délégation de compétence pour transaction immobilière pour un montant de Frs. 50'000.00 est acceptée par 51 oui et 1 abstention

b. Frs. 30'000.00 par année sur l'ensemble des dépenses communales

Montant demandé pour toutes dépenses hors budget, urgente ou occasion à saisir sans passer par l'assemblée communale.

Mise au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la délégation de compétence de Frs. 30'000.00 par année sur l'ensemble des dépenses communales est acceptée par 52 oui.

6. Divers

La commune de Châtonnaye a modifié son règlement de la déchetterie. Il a été décidé de trier le verre. Cela permet de valoriser la récupération du verre.

Suite à cette décision, il a fallu se positionner par rapport aux containers qui se trouvent dans les villages de Torny-le-Grand et Middelcar où ils ne permettent pas un tri du verre.

Mme Olivia Clément trouve que c'est très pratique d'avoir des containers dans le village.

Patrice Jaquenoud précise qu'une étude a été faite afin d'avoir une estimation des coûts.

Pierre-Alain Toffel explique que le fait de ne pas trier le verre coûterait à la commune, tandis que le fait de trier le verre par l'intermédiaire de la déchetterie de Châtonnaye permettrait une grosse économie.

M. Gilbert Jaquenoud demande ce qu'il va faire du verre de la salle communale.

Patrice Jaquenoud explique que le conseil communal est conscient que certaines personnes devront changer leurs habitudes. Si on veut trier le verre comme à Châtonnaye, il faudra étudier les endroits où devraient être positionnés les containers, car les endroits actuels ne le permettent pas.

M. Daniel Papaux trouve que c'est regrettable que le conseil communal n'ait pas demandé à la population avant de prendre une décision.

Patrice Jaquenoud précise que les bennes avec tri du verre ne peuvent pas être placées aux endroits actuels. C'est pourquoi la décision a été prise de les supprimer. Le conseil communal prend note des remarques.

M. Gaël Rossier pense que c'est une fausse économie. Il ne comprend pas pourquoi la commune ne veut pas maintenir ces containers.

Patrice Jaquenoud précise que l'économie s'élève à Frs. 9'000.00 au niveau de la déchetterie de Châtonnaye. Le coût de ramassage dans nos villages serait à notre charge. Il précise que si la commune veut aller dans le sens du tri du verre, il n'est pas possible de le faire dans les endroits actuels.

M. Manfred Portmann demande combien de fois par année on vide les containers à Middel et Tornyle-Grand.

Pierre-Alain Toffel précise qu'on les vide 4 fois par année pour environ 15'000 tonnes de verre.

M. Manfred Portmann demande combien cela coûterait à la commune pour l'évacuation du verre par camion.

Pierre-Alain Toffel répond que le coût pour le transport s'élève à Frs. 72.00 la tonne, plus les frais administratif pour le verre non-trié. Il précise que toutes les autres communes qui participent à la déchetterie de Châtonnaye ont abandonné leurs containers.

Patrice Jaquenoud conclut en précisant que le conseil sera attentif à l'évolution de la situation.

Le conseil communal est actuellement à six suite à la démission de M. Patrick Thuillard. Il précise que si quelqu'un est intéressé à rejoindre le conseil communal, il est le bienvenu. Election le 25 septembre 2016.

Mme Pauline Robert Morier demande des nouvelles concernant la place de jeux de Middel.

Patrice Jaquenoud précise que la place a été installée lors de la réouverture des classes de Middel. Le contrat de location du terrain arrive à échéance à la fin de l'année. Pour pouvoir garder cette place de jeux, il faudrait investir dans l'achat du terrain. Un projet sera présenté lors de la prochaine assemblée.

Ce terrain est actuellement d'utilité publique. Si le PAL est validé, ce terrain passera en zone village et le propriétaire pourra en disposer comme il l'entend. Il faudra prendre contact avec lui pour connaître les conditions.

Patrice Jaquenoud précise que les arrêts de bus ne sont pas encore définis. Il n'est pas encore garanti qu'il y aura un arrêt de bus au centre du village.

Un arrêt à Tornyle-Petit a été décidé lors de la dernière assemblée.

Mme Robert-Morier précise que le trajet pour venir à la salle communale n'est pas du tout sécurisé. Elle trouve qu'il faut maintenir un arrêt au centre du village ou améliorer le trajet.

Patrice Jaquenoud répond qu'il faut laisser le soin au conseil communal de trouver les meilleures solutions pour le transport scolaire.

M. Alain Gaudin ajoute qu'il ne faut pas oublier le projet trottoir sur la route de Payerne.

Patrice Jaquenoud répond que le conseil communal est relativement nouveau et qu'il faut lui laisser le temps de reprendre tous les dossiers en main.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie tous les anciens membres du conseil communal, les anciens membres des commissions.

Il remercie également ses collègues, la boursière, les secrétaires, fontainiers, employés communaux pour leurs prestations et clôture cette assemblée à 21h15.

Le Syndic :

Patrice Jaquenoud

La Secrétaire :

Patricia Page